



# Fiche syndicale de suivi Avancement d'échelon

Bientôt vont avoir lieu les différentes CAPA d'avancement d'échelon

Si vous êtes promouvable nous vous invitons à remplir cette fiche syndicale et à nous la renvoyer afin de permettre aux élu-e-s CGT de vérifier le bon traitement de votre dossier et de vous informer du résultat.

Voir au verso, pour savoir si vous êtes promouvable cette année.

## Coordonnées personnelles

Nom : ..... Prénom :  
.....

Adresse ..... personnelle :  
.....

Code Postal : ..... Ville :  
.....

Tél : ..... Mail : ..... @

## Situation de carrière

Etablissement ..... d'exercice :  
.....

.....  Stagiaire  Titulaire Depuis le: / /

Corps (PLP, Certifiés, PEPS, ...): ..... Discipline :  
.....

Echelon actuel : ..... Date de la dernière promotion : / /

Nature de la dernière promo :  Choix  Grand Choix  Ancienneté

Reliquat d'ancienneté dans l'échelon en cas de reclassement (joindre arrêté) :

## Vos notes actuelles

Les notes prises en comptes sont celles de l'année 2016/2017 (avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017)

Note pédagogique : sur 60 Date de la dernière inspection : / /

Note administrative : sur 40 NOTE GLOBALE (total des 2 notes) : sur 100

# Avantage spécifique d'ancienneté

Mois d'ASA accumulés :

.....  
Pour savoir si votre établissement donne droit à l'ASA : voir le [BO de 2001 ici](#)

## Qu'est ce que l'ASA (avantage spécifique d'avancement) ?

Il s'agit d'un dispositif concernant l'ensemble des personnels de la fonction publique, et les personnels de l'éducation nationale depuis le 1er janvier 2000. Son principe est défini dans le [BOEN n°30 du 26-07-2001](#), dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Personnels concernés : tous les personnels titulaires ou non, qui, exerçant dans un établissement relevant du dispositif accumule une ASA qui leur permettra de voir leur promotion avancer de quelques mois.
- Principe : après une première période de 3 ans depuis la dernière promotion, la bonification est de 3 mois. Après cette 1ère période triennale, la bonification passe à 2 mois par année de service.

**Si vous n'avez pas été promu depuis 4 ans, vérifiez sur notre site si vous n'aviez pas droit à la GIPA en prenant contact avec nous .**

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer par mail

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal..... Commune .....

Grade ou corps ..... Discipline .....

Établissement .....

Code postal ..... Commune .....

*CGT Educ'Action du Var Bourse du travail 13 av. amiral Collet 83000 Toulon  
Mail : [cgteduc83@cgteducvar.fr](mailto:cgteduc83@cgteducvar.fr) téléphone : 06 59 95 68 28*